

Ordre du jour du conseil communal de Kraainem avec notes explicatives

Séance du 19/12/2020 à 20 heures

La réunion a lieu par voie virtuelle, avec streaming vidéo pour le public.

SÉANCE PUBLIQUE

- 1. Centimes additionnels – Précompte immobilier**
Le conseil communal doit décider de percevoir 598 centimes additionnels sur le précompte immobilier au profit de la commune pour l'exercice d'imposition 2021.
- 2. Taxe additionnels – Impôt des personnes physiques**
Le conseil communal doit établir la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques de 7,5%, pour les personnes domiciliées dans la commune au 1^{er} janvier.
- 3. Modification plan pluriannuel 2020-2025 – Approbation de la partie établie par le conseil de l'aide sociale et établissement du plan pluriannuel intégré 2020-2025**
Le conseil communal doit approuver la partie du rapport stratégique tel qu'adopté par le conseil de l'aide sociale et établir le plan pluriannuel intégré 2020-2025.
- 4. Code déontologique**
Le conseil communal doit établir le code déontologique pour les mandataires.
- 5. Mobilité – Politique de stationnement 2021-2025 – Modification réglementation en matière de rétribution**
Le conseil communal doit approuver la modification de la réglementation en matière de rétribution de la politique de stationnement 2021-2025.
- 6. Mobilité– Travaux sur le Ring – RO Nord– projet d'enquête**
Le conseil communal doit ratifier la décision du collège des bourgmestre et échevins du 8 décembre 2020, concernant le déroulement de la procédure relative au réaménagement de RO Nord
- 7. Formation de région – lettre point de vue du bourgmestre**
Le conseil communal doit prendre acte de la lettre concernant le point de vue du bourgmestre sur la formation de région.
- 8. Bulletin des questions écrites**
Afin de garantir un meilleur suivi des questions écrites, un bulletin est tenu à jour et les conseillers reçoivent un aperçu des questions posées avec leur réponses.
- 9. Traitement des questions orales de la séances précédente**
Si le bourgmestre ou les échevins responsables ne sont pas en mesure de répondre immédiatement aux questions orales posées pendant la séance, ils y répondent lors de la séance suivante.
- 10. Traitement des questions orales**
A l'issue de la réunion du conseil communal, les conseillers ont le droit de poser des questions orales

ORDRE DU JOUR COMPLÉMENTAIRE DU CONSEIL COMMUNAL

SÉANCE DU 29/12/2020 À 20 HEURES

La réunion a lieu par voie virtuelle, avec streaming vidéo pour le public.

SÉANCE PUBLIQUE

- Interza – Conseil d'administration – Procès-verbal – 2^{ième} trimestre
- Riopactcomité- Procès-verbal du 8 décembre 2020 – Présentation de la gestion d'actifs Aquafin